

PREFECTURE DU HAUT-RHIN

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
MO

A R R E T E

N° 960.429 du 22 MARS 1996 portant
modification du comité de gestion compétent pour la protection
des biotopes de tétraonidés

LE PREFET DU HAUT-RHIN
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Rural et notamment ses articles R 211-12 et suivants ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 951947 du 5 octobre 1995 portant réorganisation
des comités de gestion compétents pour la protection des biotopes de
tétraonidés ;
- VU la proposition de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Alsace
du 1er mars 1996 ;
- SUR proposition du SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE DU HAUT-RHIN ;

A R R E T E

ARTICLE 1er -

L'article 2 instituant un comité consultatif de gestion compétent pour la
protection des biotopes de tétraonidés est complété comme suit :

- Collectivités territoriales et services rattachés
* Le Président du Conseil Régional ou son représentant

Le reste sans changement.

ARTICLE 2

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin est chargé de l'exécution
du présent arrêté.



POUR AMPLIATION
Pour le Préfet,
et par délégation
Le Chef de Bureau

Dominique RENGER

COLMAR, le

Le Préfet,

22 MARS 1996

Pour le Préfet,
et par délégation
Le Secrétaire Général

Signé : J. G. CHIFFOLEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Égalité Fraternité